

THEMA



arte

29/11/2011

MARDI 29 NOVEMBRE 2011 À 20.40 

**POUSSIÈRE MORTELLE
LE GRAND PROCÈS
DE L'AMIANTE**

SOIRÉE PRÉSENTÉE PAR ANNIE-CLAUDE ELKAIM

arte.tv/amiante

L'AMIANTE N'EN FINIT PAS DE TUER. TOURNÉE EN ITALIE, AU BRÉSIL ET EN INDE, CETTE ENQUÊTE REMARQUABLE PLONGE AU CŒUR D'UNE CATASTROPHE INDUSTRIELLE ET RACONTE SON PROCÈS HISTORIQUE À TURIN. UN PROCÈS DONT LE VERDICT EST ATTENDU POUR LA FIN DE L'ANNÉE 2011 ET AUQUEL FAIT ÉCHO CELUI QUI S'EST OUVERT À BRUXELLES LE 24 OCTOBRE DERNIER.



20.40

POUSSIÈRE MORTELLE LE GRAND PROCÈS DE L'AMIANTE

DOCUMENTAIRE DE NICCOLÒ BRUNA ET ANDREA PRANDSTRALLER (SUISSE/ITALIE/BELGIQUE/FRANCE/ALLEMAGNE, 1H24MN, 2011)
COPRODUCTION : GRAFFITIDOC, AMKA FILMS PRODUCTIONS, SSR SRG/RSI/ARTE, IOTA PRODUCTIONS, RTBF

Pendant des décennies, Monferrato Casale, ville piémontaise, a vécu sous l'emprise de l'amiante. Dans l'immense usine Eternit, spécialisée dans la fabrication de fibrociment, les ouvriers manipulaient ce minéral toxique sans protection. Le soir, ils ramenaient dans leur famille un bleu de travail couvert de poussière blanche. Constellée de morceaux de fibrociment fournis par l'entreprise, qui garnissaient les toitures ou les murs des maisons, la ville entière respirait un air vicié. L'usine a fermé en 1986, mais l'amiante continue ses ravages. En respirant ses fibres minuscules, on risque en effet deux maladies mortelles : l'asbestose, qui tue par étouffement, et le mésothéliome, cancer de la plèvre qui se déclare parfois trente ans après.

22.05
DÉBAT

ANIMÉ PAR ANNIE-CLAUDE ELKAIM (20MN)

LES NOMS DES INVITÉS SERONT COMMUNIQUÉS ULTÉRIEUREMENT.

Le débat continue en direct sur arte.tv/amiante dans un vidéo-chat.

UN PROCÈS MAJEUR

Grâce à la ténacité de simples citoyens et du procureur Raffaele Guariniello, le plus grand procès pénal jamais intenté en Europe pour une catastrophe environnementale s'est ouvert à Turin, en 2009. Pour la première fois, ce sont les propriétaires de la multinationale eux-mêmes – le Suisse Stephan Schmidheiny et le Belge Jean-Louis de Cartier de Marchienne – et non pas les responsables locaux, qui ont dû répondre de la mort d'environ 3000 personnes, à Casale et ailleurs. Cette procédure de grande ampleur constitue l'ossature du film. Les réalisateurs en montrent les coulisses, les comparutions clés et les témoignages poignants. Il suit aussi le parcours de Luisa Minazzi, directrice d'école de Casale, militante anti-amiante, qui, depuis 2006, lutte avec vaillance contre le mésothéliome dont elle est atteinte. Le film enquête aussi en Inde ou au Brésil où l'amiante continue d'être produite et commercialisée, parfois au mépris de la légalité. Sur le mode du cinéma direct, il capte la réalité d'un drame industriel qui perdure, donnant chair à une enquête très complète. Le film observe avec une profonde humanité les simples citoyens pris dans cet étau, recueillant leur témoignage, captant les gestes quotidiens, les moments de convivialité – les repas partagés, la chorale qui redonne le moral –, émouvant hommage à leur combat et à l'instinct de vie.



LES RÉALISATEURS NICCOLÒ BRUNA ET ANDREA PRANDSTRALLER

INTERVIEW

DE JEAN-PAUL TEISSONNIÈRE

AVOCAT FRANÇAIS QUI A PLAIDÉ À TURIN AU NOM DES VICTIMES ET DE LEURS FAMILLES.

EN FRANCE, QUELLE EST L'ESTIMATION DES VICTIMES DE L'AMIANTE ?

JEAN-PAUL TEISSONNIÈRE : Entre 1995 et 2025, on comptera plus de cent mille morts. Avant 1995, on ne saura jamais. Dans notre pays, de nombreux établissements Eternit fabriquaient du fibrociment à base d'amiante. Leurs conditions de travail étaient aussi effrayantes que celles des établissements italiens qui sont l'objet du procès.

OÙ EN SONT LES PROCÉDURES PÉNALES FRANÇAISES ?

Aucune procédure n'a été engagée par les procureurs de la République, alors que les situations d'exposition à l'amiante et les manquements aux règles de sécurité sont tout à fait semblables à ce qui s'est produit en Italie. Concernant l'enquête pénale et la recherche des responsabilités, nous sommes dans une situation d'omerta.

POURTANT LES VICTIMES ET LEURS FAMILLES SE MOBILISENT...

L'Association nationale de défense des victimes de l'amiante, l'Andeva, qui compte 25000 adhérents, a mené un travail remarquable. Pour les victimes « environnementales » de l'amiante, qui ne pouvaient pas être indemnisées dans le cadre des procédures concernant les victimes « professionnelles », un fonds d'indemnisation a été mis en place. Leur action a entraîné une amélioration considérable du sort réservé à toutes les victimes d'accident du travail et de maladies professionnelles, quelle qu'en soit l'origine.

QUELLES CONSÉQUENCES POURRAIT AVOIR LE PROCÈS DE TURIN EN FRANCE ?

Si une condamnation est prononcée à hauteur des peines requises, quinze et dix huit ans d'emprisonnement, cela constituerait une interpellation pour l'institution judiciaire française, dans la mesure où un traitement aussi inégal de situations semblables serait absolument incompréhensible. Quel que soit son résultat, le procès de Turin peut, selon moi, poser les prémisses d'un tribunal pénal international sur les crimes sociaux et environnementaux. Il est rendu indispensable du fait des délocalisations dans des pays comme la Chine ou l'Inde, où se pose le problème des contrôles et de la régulation.

PROPOS RECUEILLIS PAR LAURE NAIMSKI



L'AMIANTE - QUELQUES DATES

DÉBUT DU XX^{ÈME} SIÈCLE : développement de l'usage industriel de l'amiante.

1906 : Denis Auribault, inspecteur départemental du travail à Caen, met en évidence l'importance de la surmortalité dans un groupe d'ouvriers travaillant l'amiante (50 décès en 5 ans).

1927 : création du terme d'asbestose pour désigner les lésions de fibrose pulmonaire provoquées par l'amiante.

1931 : première réglementation visant à réduire les risques (Royaume-Uni).

1935 : première publication suggérant un accroissement de risque de cancer du poumon lié au travail de l'amiante (chez les mineurs, calorifugeurs, producteurs d'amiante-ciment et d'amiante-textile).

1945 : reconnaissance de l'asbestose comme maladie professionnelle.

1955 : preuve épidémiologique du lien entre l'amiante et le cancer broncho-pulmonaire.

1960 : preuve épidémiologique du lien entre l'amiante et le cancer du revêtement mésothélial de la plèvre (mésothéliome)

1962 : La France est au 7^e rang des producteurs de l'amiante (gisements en Corse).

1976 : réunion du centre international de lutte contre le cancer de Lyon qui provoque une large médiatisation des risques de cancer liés à l'usage de l'amiante.

1977 : premier texte français réglementant l'exposition professionnelle aux fibres d'amiante.

1991 : La France est le premier importateur mondial d'amiante.

1996 : publication du rapport de l'INSERM sur l'amiante, qui révèle l'ampleur de la catastrophe sanitaire.

1997 : interdiction de l'usage de l'amiante en France.

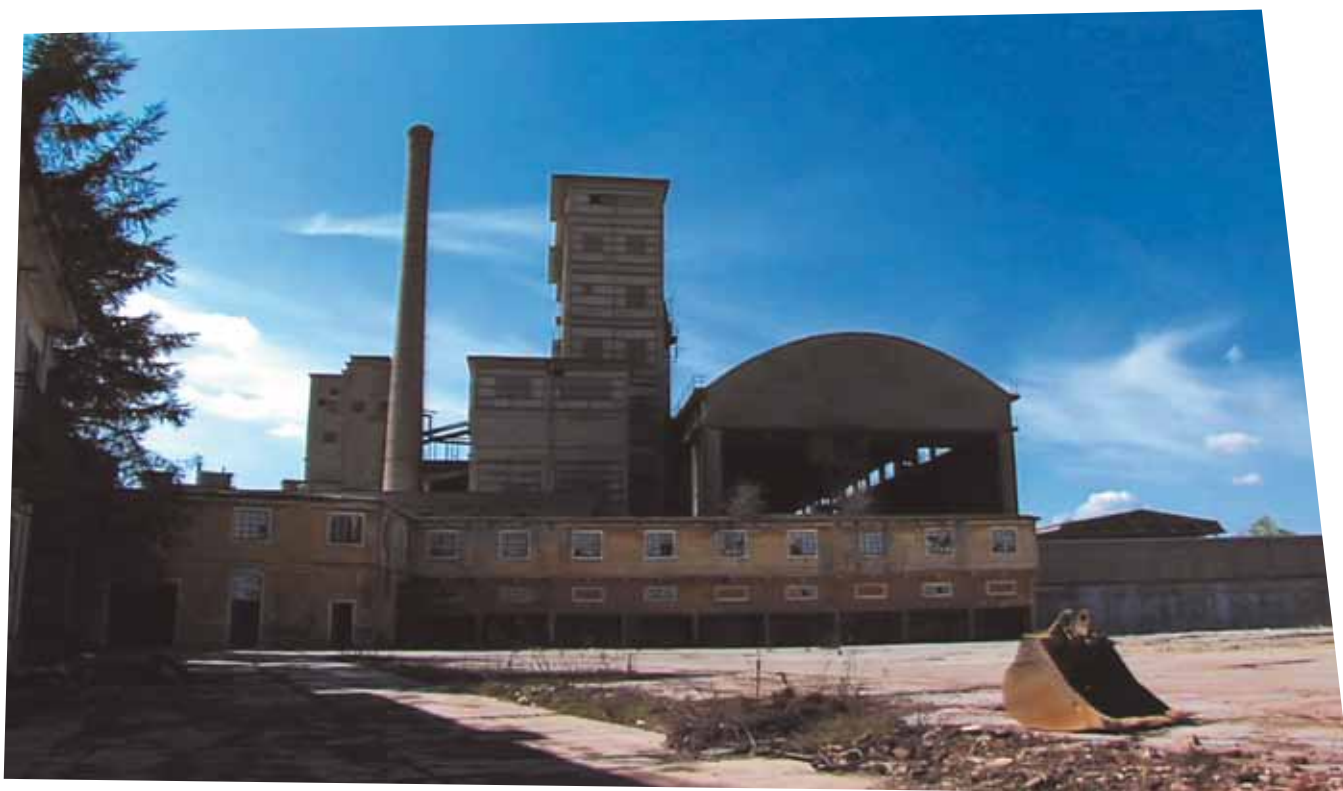
1998 : interdiction de l'amiante en Europe.

10 DÉCEMBRE 2009 : ouverture du grand procès de l'amiante à Turin. Les prévenus sont les deux anciens propriétaires d'Eternit, le Suisse Stephan Schmidheiny et le Belge Jean-Louis Cartier de Marchienne, jugés pour négligence ayant conduit à la mort de quelque 2.000 personnes en Italie depuis les années 1980. Le verdict est attendu fin décembre 2011.

4 JUILLET 2011 : le parquet de Turin a requis une peine de 20 ans de prison contre Stephan Schmidheiny et Jean-Louis Cartier de Marchienne.

24 OCTOBRE 2011 : ouverture à Bruxelles du premier procès pour les victimes du « cancer de l'amiante » en Belgique.

Source : www.sante-publique.org



LEXIQUE ET CHIFFRES

L'AMIANTE Aussi appelé « asbeste », le silicate de magnésium et de calcium a été intégré sous forme de fibres dans une grande quantité de matériaux servant à la construction, en raison de ses vertus isolantes.

ETERNIT Une multinationale belgo-suisse, spécialisée dans la fabrication de matériaux de couverture, de façade et de construction, dont les anciens propriétaires sont aujourd'hui sur le banc des accusés du procès de Turin.

L'ASBESTOSE Maladie pulmonaire progressive qui provoque la mort par étouffement.

MÉSOTHÉLIOME Cancer incurable de la plèvre qui se manifeste généralement 30 ans après l'exposition aux fibres d'amiante.

L'ANDEVA L'Association nationale de défense des victimes de l'amiante en France qui compte 25 000 adhérents.

Les principaux **PAYS PRODUCTEURS** sont **LA RUSSIE, LA CHINE, LE KAZAKHSTAN, LE CANADA, LE BRÉSIL, LE ZIMBABWE, L'AFRIQUE DU SUD, LA COLOMBIE...**

Interdit dans plus de **50** pays dans le monde, nombreux sont ceux qui continuent à utiliser encore de l'amiante aujourd'hui : **LE BRÉSIL, LE ZIMBABWE, L'INDE, LE PAKISTAN, LA RUSSIE...**

On estime que l'amiante tue chaque année **100.000** personnes dans le monde.

SUR ARTE.TV/AMIANTE

Le site d'ARTE propose un **dossier spécial** avec des vidéos, interviews et informations complémentaires. Le **29 novembre à partir de 22.25**, les internautes pourront alimenter le débat et poser des questions **en direct** dans un **vidéo-chat sur arte.tv/amiante**.